

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a demandé pourquoi la Nouvelle-Ecosse n'avait pas de représentant dans ce comité. Monsieur l'Orateur, j'ai compris qu'on avait prié les whips des divers partis de donner les noms de ceux qu'ils désiraient faire nommer dans ce comité. Vu que la plupart des honorables députés de la Nouvelle-Ecosse sont de l'opposition, c'est de là qu'ont dû être transmis les noms. J'apprends de plus que la Nouvelle-Ecosse a un représentant dans la personne de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Macdonald).

L'hon R. B. BENNETT (Calgary-Ouest): Je ne désire ajouter que quelques mots à ce qui a déjà été dit au sujet de cette affaire. Le 15 mars l'honorable député de Lambton-Est (M. Armstrong) proposa une motion appuyée par l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards), priant la Chambre de s'intéresser à l'exploitation des gisements houillers du Canada et à la distribution de ce produit au plus bas prix, en vue de pourvoir au besoin urgent qu'on a de ce combustible pour fins industrielles et domestiques et c'est dans ce but que ce comité a été constitué. Par suite de cette résolution, le premier ministre a proposé aujourd'hui les noms de ceux qui forment le comité, ce sont MM. Armstrong, Bury, Campbell et ainsi de suite. Pourrai-je faire remarquer que le but assigné dans cette motion diffère de celui que la motion de l'honorable député de Lambton-Est avait en vue. Le comité spécial nommé en vertu de cette motion a pour but de faire une enquête sur nos gisements réels d'antracite et de houille grasse, sur la question de savoir si nous pouvons compter sur des fournitures de cette source et si les prix sont justes et modérés, et sur autres matières connexes. L'attitude à prendre à l'égard de cette proposition eût été de reconnaître le fait qu'un comité constitué en 1923 pour faire enquête sur cette matière avait fait un rapport, et je proposerais que le comité actuel reprît le travail là où il avait été suspendu en 1923, afin d'éviter doubles dépenses et des frais inutiles de fonds publics pour cet objet. Puis-je signaler aussi que le rapport déposé dans le temps était très, très précis. On le trouvera imprimé aux pages 8 et 9 des Journaux de la Chambre n° 6 (Mines et Minéraux) et l'allusion qu'on y fait à ce comité ne concerne pas seulement les mines et minéraux d'une façon générale, mais aussi nos ressources houillères d'une façon précise, surtout pour ce qui est de notre dépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Après ce rapport et après l'audition de témoins, ce qui a coûté très cher, le comité nouveau ne devrait pas refaire ce qui a été fait. Il suffira de modifier

[M. Quinn.]

la motion de façon à dire clairement que le comité devra faire rapport en s'inspirant du rapport du comité le plus récent; ou autrement dit en s'occupant surtout de la question du transport. Tous les députés à la Chambre doivent reconnaître que nous avons déjà inventorié de façon certaine nos ressources en combustible. Nous en avons une idée générale et, de plus, nous savons en particulier dans quelle province elles se trouvent et quelle est leur étendue, et la difficulté à laquelle nous sommes surtout en butte à l'heure actuelle, ce sont les frais de transport.

Ce comité a étudié cette question assez au long et conseillé certaines mesures déterminées au Gouvernement. L'honorable député de Kingston (M. Ross) s'est plaint, et fort à propos, selon moi, que le Gouvernement n'ait pas suivi ces avis. Je préconise cette enquête pour établir combien coûte le transport du charbon des grandes houillères de l'Alberta au Centre du Canada, et des Provinces maritimes à Montréal et aux autres villes de l'Est canadien. Voilà la véritable difficulté qui s'offre à nous. Inutile de perdre du temps à fixer l'étendue de nos ressources en houille, à établir si le combustible est bon ou non, car nous avons déjà déterminé la qualité de ce charbon et il s'en est fait un grand usage en Ontario durant la saison dernière.

A cet égard, quoi qu'en ait dit le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) je veux mentionner au compte rendu la grande reconnaissance que la population de l'Alberta éprouve à l'égard de l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church). A propos et à contre-temps, il a préconisé l'opportunité pour les citoyens d'Ontario d'utiliser le charbon de l'Alberta et la plupart des gens de l'Alberta comprennent qu'ils ne sauraient rencontrer de meilleur apôtre de l'exploitation des houillères de leur province que l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest. Je fais des vœux pour qu'on ne fasse pas de cette question un hochet politique et qu'on ne la traite pas comme une pure question politique. Le pays est en face d'une situation qui peut devenir fort grave relativement au combustible, l'hiver prochain. Si, par aventure, quelque chose entravait l'extraction de la houille aux Etats-Unis, en sus des difficultés actuelles en Grande-Bretagne, tout député fédéral aurait, j'en suis sûr, le sentiment d'avoir quelque peu négligé son devoir, au cas où il n'aurait pas, au meilleur de sa connaissance, donné aujourd'hui tous les avis possibles sur l'utilisation du charbon de l'Alberta en Ontario, l'hiver prochain.